

Université populaire du canton de Fribourg

Procès-verbal de l'Assemblée générale du mardi 29 mars 2023 à 18h30 à l'Hôtel Cantonal à Fribourg

- Présidence: M. François Genoud, Président du Comité
- Procès-verbal: Mme Anita Marti, secrétaire
- Présents: M. Olivier Guex, M. Juan Manuel Garcia, Mme Heimke Peiry, M. Olivier Pitteloud, M. Marc Chassot, M. François Genoud, M. Iwan Volken, M. Thomas Di Falco, Mme Christa Rüttimann, Mme Seija Büchler, Mme Sandra Nobs, Mme Wyss Nicole, Mme Khadija Friedli, Mme Brigitte Wiederkehr, Mme Anne-Catherine Bulliard, M. André Marti, M. François Jeanprêtre, M. Paul Peiry, M. Wolfgang Kabitz, M. Rolf Forer.
- Membres du Comité excusés: Mme Francesca Puleo Biondi, M. Franz Mali
- Membres excusés: 61 membres.

Toutes les personnes présentes ont à leur disposition le rapport annuel 2021/22 ainsi que le procès-verbal de l'assemblée générale 2022

Ordre du jour

1. Accueil et liste de présence
2. Procès-verbal de l'Assemblée générale de 2022
3. Rapports annuels d'activités
4. Opérations statutaires
 - 4.1. Comptes 2022
 - 4.2. Rapport des vérificateurs
 - 4.3. Approbation des comptes 2022
 - 4.4. Fixation des cotisations
 - 4.5. Adoption du budget 2022
 - 4.6. Elections statutaires
5. Divers et remerciements

Le Président, Monsieur François Genoud, ouvre la séance à 18h40.

1. Accueil et liste de présences

Le président, François Genoud, ouvre la séance à 18h40. Il informe qu'une liste de présences a été mise en circulation et prie chaque membre de la signer. L'assemblée générale a été convoquée conformément aux statuts et peut donc délibérer valablement.

2. **Procès-verbal de l'assemblée générale du 29 mars 2022**

L'Assemblée approuve le procès-verbal de l'assemblée générale 2022 à l'unanimité.

3. **Rapport annuel d'activité de la Présidence**

Le Président indique que le comité s'est réuni 5 fois depuis la dernière assemblée générale de mars 2022. Lors de chaque séance, le Directeur a communiqué les informations relatives à l'actualité de l'établissement, la marche des affaires, les liquidités et les projets en cours. Le président souligne qu'un changement est intervenu dans le fonctionnement du comité : « le comité valide ou pas les propositions de la Direction; le directeur, Monsieur Guex, s'occupe de la partie « exécutive » et le Comité représente la partie « législative ». Un comité de bureau a vu le jour avec deux membres, MM Genoud (président) et Chassot. Il est ainsi plus facile de se réunir rapidement lorsqu'une décision urgente est

nécessaire. Ce comité de bureau s'est réuni qu'une seule fois et c'était pour rencontrer un postulant. Cette façon de faire permet d'avancer plus rapidement sur certains projets. Le président souligne que la confiance établie entre la Direction et le Comité facilite grandement les différents rapports.

Rapport annuel d'activité de la Direction

Le directeur, Olivier Guex, donne lecture de son rapport d'activités. Après une brève introduction, il passe en revue l'actualité 2022 de l'Université populaire en parlant notamment des mutations intervenues au sein du team administratif avec son engagement par le comité en qualité de directeur (mandat externe) au mois de mai 2022, mais aussi l'engagement à fin décembre 2022 d'un coordinateur pédagogique en la personne de M. Juan Manuel Garcia. Le directeur souligne l'engagement exceptionnel de Madame Marti au secrétariat qui a assumé seule l'administration durant quelques mois.

Le directeur indique que la situation de l'Université populaire pouvait être qualifiée de précaire début 2022. Le nombre de participants aux cours a fortement baissé. Différentes planches et chiffres sur l'évolution des cours, des membres et des finances sont présentées et commentées.

Le directeur indique que les différents « chantiers » suivants ont été ouverts et ou finalisés en 2022:

- Reprise de la comptabilité à l'interne, par la direction
- Conduite d'un audit de gestion, incluant l'identification des risques
- Etablissement de nouveaux contrats de travail avec les enseignants (les précédents contrats représentaient un risque opérationnel pour l'association)
- Rafraîchissement de l'identité graphique dans la communication de l'Unipop
- Intensification de la publicité
- Engagement d'un coordinateur pédagogique
- Etablissement, à l'attention du comité, d'un plan d'action pour les années à venir
- Adaptation du modèle tarifaire des cours
- Audit intermédiaire Eduqua.

Olivier Guex donne quelques informations sur les perspectives de l'Unipop au cours des prochaines années et souligne que l'Université populaire doit être flexible et capable de s'adapter rapidement aux changements dans les habitudes et les attentes des participants, tout en continuant à proposer des programmes éducatifs de haute qualité.

Le directeur exprime ses remerciements au Président et à son comité pour la confiance témoignée. Il remercie également le personnel administratif et enseignant de l'Université populaire pour son dévouement. Les membres et partenaires sont également remerciés pour leur soutien.

Le rapport complet de la direction figure dans la brochure «Rapport annuel 2022» et sur notre site internet www.unipopfr.ch.

M. Guex passe la parole au nouveau coordinateur pédagogique, M. Garcia. Après une brève présentation personnelle, M. Garcia indique que différents ajustements ont été opérés notamment une offre de cours assainie et que les premiers changements seront visibles dès le 2^e semestre 2023. M. Garcia relève qu'il y a encore beaucoup de travail qu'il entend mener avec les mots d'ordres suivants : pragmatisme – flexibilité – qualité.

Le Président remercie Monsieur Guex pour ce rapport d'activités détaillé et complet. Les membres ont ainsi et aussi pu constater son professionnalisme et intelligence dans la gestion des projets qui tiennent à cœur de l'association. Il demande à l'Assemblée de l'applaudir.

4. Opérations statutaires

4.1. Comptes 2022

Le directeur nous présente et commente les comptes 2022. L'exercice se solde par une perte de Fr. 63'361.66. Le bilan affiche un total de Fr. 517'927.18.

Question dans l'Assemblée :

- qu'est-ce « frais juridiques » ?

M. Guex : Le poste honoraires juridiques et fiduciaire comprend les charges de conseil juridique qui ont été nécessaires dans le cadre opérationnel (conditions générales, contrats etc) ainsi que les frais de fiduciaire externe que l'Unipop avait mandaté jusqu'à mi 2022.

- pourquoi une baisse des subventions ?

M. Guex explique que cette baisse est relative à la baisse de fréquentation des cours donnant droit à une subvention (compétences de base ainsi que certains cours de langue) Une prévision du nombre d'heures/participants doit être effectuée avant la détermination de la subvention. Si le nombre de cours effectifs est inférieur à la prévision, la subvention doit être remboursée proportionnellement. C'est ce qu'il s'est passé. En 2022 L'Unipop a procédé à un remboursement de l'ordre de Fr.45'000.-

Le rapport financier complet de la direction figure dans la brochure «Rapport annuel 2022» et sur notre site internet www.unipopfr.ch.

4.2. Rapport des vérificateurs

M. Guex nous lit le rapport des vérificateurs de comptes, MM Seydoux et Gendre. Ces derniers recommandent d'approuver les comptes tels que présentés et de donner décharge au comité.

4.3. Approbation des comptes 2022

L'Assemblée approuve les comptes 2022 à l'unanimité.

4.4. Fixation des cotisations

L'Assemblée se prononce à l'unanimité pour le renouvellement des cotisations annuelles en vigueur, c'est-à-dire Fr. 30.- pour les membres individuels et Fr. 150.- pour les membres collectifs. Cependant, la direction suggère une petite modification : la réduction de Fr. 20.- sera octroyée uniquement 1x par année et plus par cours suivi. Cette proposition est approuvée par l'Assemblée.

M. Di Falco propose que seuls les membres peuvent accéder à nos offres de cours. Ceci sera discuté au prochain comité.

4.5. Approbation du budget 2023

M. Guex donne lecture de la proposition du budget 2023. Celui-ci prévoit des taxes de cours de Fr. 450'000.-. Le résultat prévisionnel anticipe une perte de Fr. 57'150.-. Le détail du budget est contenu dans le rapport annuel.

L'Assemblée approuve le budget 2023 à l'unanimité.

4.6. Elections statutaires

A ce jour, aucune demande de démission n'a été formulée. Le comité est donc reconduit par acclamations.

Messieurs Seydoux et Gendre acceptent de renouveler leur mandat de vérificateurs pour l'exercice 2023.

Composition du comité et de la direction :

Président: M. François Genoud (Brailard)

Vice-président: M. Olivier Pitteloud

Membres: M. Marc Chassot M. François Genoud
M. Franz Mali M. Iwan Volken
Mme Heimke Peiry Mme Francesca Puleo Biondi

Direction: M. Olivier Guex

5. Divers

Avant de clore l'assemblée, le Président prend la parole :

« je me dois d'adresser des remerciements particuliers :

- A notre Directeur, Monsieur Guex*
- A notre spécialiste pédagogique, Monsieur Garcia. Merci Monsieur Garcia de transmettre également nos remerciements à tous vos professeurs.*
- A Madame Marti, notre secrétaire administrative.*

Merci à vous trois, vous qui faites fonctionner l'Université Populaire du canton de Fribourg. Ce n'est pas un rôle facile, nous connaissons les soucis que nous devons traverser ! C'est de la faute à personne, mais nous sommes très heureux de pouvoir compter sur une équipe qui fonctionne bien et votre travail nous permet d'envisager l'avenir dans de meilleures conditions.

Merci également à tous les membres du comité pour votre présence et votre appui tout au long de l'année.

Et mes derniers remerciements sont pour vous, Mesdames et Messieurs les membres. Merci pour votre présence qui marque votre intérêt pour nos activités. Un petit vœu peut-être ... si vous côtoyez prochainement d'autres membres, merci de les encourager à participer à notre prochaine assemblée générale, le lundi 25 mars 2024 »

La parole n'étant plus demandée, le Président remercie chacun pour sa participation, Il clôt l'assemblée à 19h40 et invite l'Assemblée à suivre la visite guidée de l'Hôtel cantonal qui a été organisée.

Le Président:



François Genoud

Responsable du procès-verbal:



Anita Marti